

Lettre-circulaire du **17 octobre 1991**

OBJET : Sécurité d'utilisation des générateurs de dialyse.

Les faits :

Suite à un incident de fonctionnement d'un osmoseur, la boucle d'eau osmosée alimentant un service de dialyse s'est désamorcée. Elle s'est vidée par simple gravité dans la cuve d'eau tampon, créant ainsi une dépression dans la boucle de distribution d'eau.

A cet instant, 3 appareils étaient branchés sur la boucle d'eau : 2 en dialyse et un en cours de désinfection au formaldéhyde.

La dépression qui s'est produite dans la boucle a alors aspiré le formaldéhyde de la machine en cours de désinfection et a contaminé la cuve eau tampon. Lors de la remise en service de la boucle, l'eau contaminée par le formaldéhyde a donc été distribuée aux deux générateur utilisés en dialyse.

Les mesures recommandées :

Il est important de vérifier la présence d'un clapet anti-retour sur les appareils actuellement en service (certains générateurs nouvelle génération en sont équipés), cela afin de s'assurer que les installations eau ne sont pas susceptibles, du fait de leur conception ou de leur réalisation, de permettre, à l'occasion de phénomène de retour d'eau, la pollution du réseau public d'eau potable ou du réseau intérieur de caractère privé, par des matières résiduelles ou des eaux nocives ou des substances non désirables.

En l'absence de tel dispositif, il est recommandé de s'abstenir de toute utilisation concomitante, sur un même circuit d'eau, de générateurs en mode désinfection et en mode dialyse ou d'équiper le circuit de distribution d'eau de clapets anti-retour à chaque alimentation de générateur.

Il est impératif, avant toute remise en service d'une distribution d'eau (surtout après incident ou désinfection), de purger toutes les parties qui peuvent être des bras morts et de vérifier l'absence de désinfectant dans le circuit.

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du Ministère de la Santé - Direction des Hôpitaux - bureau EM1.

L'Ingénieur en Chef des Ponts-et-Chaussées

Jean CHAPELON

Les données figurant dans HosmaT sont présentées uniquement pour faciliter l'accès des professionnels à l'information essentielle.
Aux fins d'interprétation et d'application, seule fait foi la publication sur papier du *Ministère chargé de la Santé*.

<http://www.hosmat.fr>

